

Gouvernement du Québec

## Décret 202-2025, 26 février 2025

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) prévoit que le conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec est composé de seize membres ayant le droit de vote, dont un directeur général, tous nommés par le gouvernement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 6 de cette loi prévoit notamment que les membres du conseil d'administration de l'Office, autre que le directeur général, sont désignés de la façon suivante :

a) onze personnes, après consultation des associations de personnes handicapées les plus représentatives des diverses régions du Québec et des divers types de déficiences, dont neuf sont, lors de leur nomination, des personnes handicapées ou des parents ou conjoints de personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit notamment que les membres visés dans l'article 6 de cette loi, autres que le directeur général, sont nommés pour trois ans;

ATTENDU QUE l'article 11 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe les indemnités et allocations auxquelles les membres ont droit;

ATTENDU QUE mesdames Chantal Lavallée et Joëlle Rivard ont été nommées membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec par le décret numéro 227-2021 du 10 mars 2021, qu'elles ont démissionné de leurs fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Services sociaux :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, après consultation des associations de personnes handicapées les plus représentatives

des diverses régions du Québec et des divers types de déficience, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Laurence Gars-Marin, directrice générale, Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées, en remplacement de madame Chantal Lavallée;

— madame Bianka Potvin, associée en audit, KPMG, en remplacement de madame Joëlle Rivard;

QUE le décret numéro 962-2013 du 18 septembre 2013 concernant les allocations et indemnités des membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec et les modifications qui pourront y être apportées, s'appliquent aux personnes nommées en vertu du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
DAVID BAHAN

85106

